

Vallée d'Ossau

NIV
3

PARC NATIONAL



Le tour des lacs d'Ayous



Paysages de cartes postales, les lacs d'Ayous sont indissociables de la silhouette du Pic du Midi d'Ossau qui se reflète dans ces miroirs naturels.

Cette boucle enchaîne quatre grands lacs sous le regard de la face nord du Pic.

Son accessibilité et la beauté des paysages enchanteront les randonneurs novices ou confirmés.

Du parking, prendre la piste carrossable qui longe le lac. À la première bifurcation, au niveau d'un parc à contention, continuer tout droit. Après un pont, la piste attaque une côte sévère qui accède à une barrière métallique. Marcher sur 100 m.

0h40 **1** 707721 E - 4747789 N Prendre à droite le sentier bien marqué qui monte à travers la forêt (balise blanc et rouge GR®10). Poursuivre jusqu'à la sortie de la forêt où on débouche sur un petit plateau occupé par deux cabanes.

1h00 **2** 706878 E - 4747714 N Continuer par le large sentier évident qui s'élève à travers quelques hêtres puis des pâturages. Après une montée régulière vers la gauche, on arrive au lac de Roumassot. Longer la berge sur la droite jusqu'à une cabane.

1h30 **3** 705961 E - 4747231 N Grimper le long de la cascade, puis contourner par la droite le petit lac de Miey. Atteindre ensuite le long du déversoir du lac Gentau d'où l'on aperçoit le refuge d'Ayous.

2h00 **4** 705304 E - 4747224 N À la bifurcation, laisser à droite la montée vers le col d'Ayous et continuer en longeant le lac jusqu'au refuge (gardé du 1/06 au 1/10).

Ensuite, l'itinéraire emprunte le sentier en lacets qui se poursuit au-delà du refuge pour rejoindre le grand lac Bersau, point culminant de la randonnée. Au bout du lac, un petit col, dominé par le pic Casterau à gauche, marque le début de la descente. Après quelques lacets, on trouve une bifurcation au niveau d'éboulis de roches rouges caractéristiques.

3h00 **5** 704993 E - 4745505 N Laisser le sentier qui file tout droit vers le col des Moines et prendre à gauche vers le lac Casterau, visible en contrebas. Contourner le lac par la droite et continuer la descente jusqu'à la cabane de la Hosse.

3h45 **6** 706257 E - 4745910 N Suivre la piste à gauche sur 100 m puis prendre à droite un chemin qui descend vers le ruisseau. Passer un pont et marcher rive droite jusqu'à la cabane de Cap de Pount. Le sentier continue en longeant par la droite un petit canyon. Après une brève descente, on rejoint un vaste plateau où l'on retrouve la piste.

4h15 **7** 707044 E - 4746811 N Il ne reste plus qu'à la suivre pour revenir au parking de Bious.

NIV
3

PARC NATIONAL



Le tour des lacs d'Ayous

Extrait de Carte 1 : 25 000 Institut géographique National



D Parking du lac de Biouss-Artigues.

GPS WGS 84 UTM 30T
708436 E - 4749389 N

→ 5h

▲ 14,2km

▲ 720m

Balisage blanc et rouge sauf entre ④ et ⑤

À ne pas manquer

- Mosaïque de roches (grès rouge, serpentine verte, volcaniques...).
- Dolines et gouffres autour du lac Casterau.
- Les rapaces, vautours et autres en période estivale.
- Le canyon de Cap de Pount.

Attention

- Parc national, réglementation particulière.
- Chien interdit sur une partie du parcours.
- Nombreux troupeaux sur les zones de pâturages.

La formation du Pic du Midi d'Ossau

Le Pic du Midi d'Ossau fait partie des plus anciennes formations géologiques des Pyrénées.

Les roches d'origine volcanique qui le composent comme l'andésite situent sa genèse au cours de l'ère primaire. De ce volcan, il ne restera qu'une caldeira (murailles circulaires) de plusieurs kilomètres de circonférence.

Témoin visible de cette époque, la crête dentelée de Moundelhs qui prolonge la silhouette du pic vers le nord. Au tertiaire, les forces tectoniques à l'origine du soulèvement des Pyrénées donnent à l'Ossau une seconde genèse. La caldeira se disloque, une partie chevauche l'autre pour prendre l'allure d'une proie élancée vers le ciel.



Programme réalisé par :

Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau - 1 avenue des Pyrénées - 64 260 Arudy - 05 59 05 66 77
www.cc-ossau.fr

Renseignements complémentaires auprès de :

l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau Pyrénées - Bureau principal de Laruns - 05 59 05 31 41
www.valleedossau.com

Toute l'offre des sports de nature sur l'application mobile Vallée d'Ossau Pyrénées...
et sur le site terredaventures.valleedossau.com

Bien choisir votre randonnée

Pour chaque itinéraire, vous trouverez des informations techniques et pratiques pour vous permettre de choisir votre randonnée :

Les niveaux de difficulté.

Les randonnées sont classées par ordre de difficulté défini par un code couleur suivant les recommandations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre :

- NIV 1** Très facile, moins de 2h de marche. Idéale à faire en famille, sur des chemins bien tracés.
- NIV 2** Facile, moins de 3h de marche. Peut être faite en famille, sur des chemins avec quelquefois des passages moins faciles.
- NIV 3** Difficile, moins de 4h de marche. Pour randonneur habitué à la marche, avec quelquefois des endroits assez sportifs ou des dénivellés.
- NIV 4** Très difficile, plus de 4h de marche. Pour randonneur expérimenté et sportif. L'itinéraire peut-être long et technique (dénivelé, passages délicats).

Le balisage

Direction	Sentier de pays et PR®	GRP®	GR®
Bonne direction	■	■	■
Tourner à gauche	↖	↖	↖
Tourner à droite	↗	↗	↗
Mauvaise direction	✗	✗	✗



GR®, GRP® et PR® sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Certains itinéraires ont été sélectionnés par la Fédération française de randonnée pédestre en fonction de critères de qualité. Ils sont labellisés PR®.

Recommandations

Météo 08 99 71 02 64 - **Appel d'urgence européen** 112
Parcourir les chemins du Béarn et du Pays Basque nécessite d'être vigilant et d'adopter un comportement respectueux, envers la nature, les hommes et les femmes qui font vivre ce territoire. Voici quelques conseils pour bien randonner.

Préservez-vous

- Ne partez pas sans le matériel nécessaire (chaussures et vêtements adaptés, gourde, casquette, crème solaire...).
- Sur les zones pastorales, gardez vos distances avec les troupeaux et les chiens.
- Evitez de partir seul; avant de partir, informez un tiers de votre itinéraire.
- Ne buvez pas l'eau des ruisseaux.

- Renseignez-vous sur la météo.
- Ne surestimez pas vos capacités.

Préservez la nature

- Munissez-vous d'un sac pour emporter vos déchets.
- Respectez la faune et la flore.
- Suivez les sentiers balisés.

Respectez les activités et les hommes

- Pensez à refermer les barrières.
- Évitez de partir en randonnée avec votre chien ou tenez-le en laisse.
- N'allumez pas de feux.
- Respectez les propriétés privées traversées par les itinéraires.

Votre avis sur nos sentiers

Les itinéraires que nous vous proposons ont fait l'objet de la plus grande attention. Vos impressions et observations sur l'état de nos chemins, nous intéressent et nous permettent de les maintenir en état. Nous vous invitons à faire part de vos remarques par le biais du dispositif Suricate (<http://sentinelles>).

Le Parc national des Pyrénées

La zone cœur du Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, soumis à une réglementation. Territoire aux patrimoines exceptionnels, le Parc national des Pyrénées a pour mission de protéger la nature et les paysages, d'assurer la diversité biologique, de sensibiliser le public aux comportements respectueux de la nature. Partez à la découverte de ce lieu remarquable qu'il appartient à chacun de respecter et de protéger.



Les chiens ne sont pas admis, même tenus en laisse.



Pas de camping ou de stationnement de camping-car pendant la nuit pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions. Le bivouac réglementé est autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier, entre 19h et 9h.



L'utilisation du drone est interdite.



Le VTT est interdit en dehors des pistes autorisées : pistes de ski de fond du Brousset (vallée d'Ossau) et du Somport (vallée d'Aspe).



Ni bruit, ni dérangement pour la quiétude de tous.



Prévoyez d'emporter avec vous des sacs poubelles pour redescendre vos déchets.



L'utilisation de véhicules 4 x 4 tout comme la pratique du moto-trial sont interdites.



Pas de feu, pour éviter incendies et dégradations du sol.



Pas d'arme, ici tous les animaux sont protégés.



Ni cueillette, ni prélèvement. Animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.



Survol non motorisé réglementé pour la tranquillité de la faune sauvage.

Cette réglementation s'applique à la « zone cœur » du parc national. Elle couvre, en vallée d'Ossau, 8000 hectares, exclusivement situés sur la commune de Laruns, entre Gabas et la frontière franco-espagnole.

Maison du parc national

64 440 Laruns - Tél : 05 59 05 41 59 - www.pyrenees-parcnational.fr